

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2013

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, lundi le 10 juin 2013, à 19 h.

Sont présents les conseillères et conseillers, Nicole Drapeau, Carmen Caron, Marie Ségleski, Guy Alexandrovitch et Jean Zielinski formant quorum sous la présidence du maire intérimaire Pierre Payer.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Taillefer, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire intérimaire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2013.06.116

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)**
 - 1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2013
- B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)**
 - 1. Ajustements budgétaires
 - 2. Liste des comptes à payer
- C. Gestion administrative**
 - 1. Modification à la résolution 201004.82 Internet Haute vitesse - Autorisation signataire
 - 2. Vote par correspondance
 - 3. Journal le Courant – La route des vacances de la MRC – Contribution
 - 4. Contrat de location de salles – dépôt de garantie
 - 5. Autorisation signature – Addenda à l'Entente intermunicipale en matière d'urbanisme
 - 6. Demande de retrait – constat
 - 7. Engagement d'une secrétaire réceptionniste sur appel
- D. Contrat et appel d'offres**
 - 1. Appel d'offres pour déneigement des chemins d'hiver, secteur 2 (lac Caché) – mandat au directeur général
- E. Avis de motion**
 - 1. Avis de motion est donné à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 217 relatif aux divers permis et certificats afin de modifier :
 - l'article 5.1 (tarifs pour l'émission des permis et certificats), paragraphe c), point viii concernant le tarif pour une installation septiqueet dispense de la lecture est demandée
 - 2. Avis de motion projet de règlement modifiant l'article 4, paragraphe 4.5 du règlement numéro 2012-071 concernant le programme de réhabilitation de l'environnement (Fonds environnemental), et dispense de la lecture est demandée
- F. Adoption des règlements**
 - 1. Adoption du premier projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux divers permis et certificat numéro 217

Période de questions
- G. Sécurité publique**
- H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)**
- I. Hygiène du milieu**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2013

- J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**
K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)
1. Les journées de la culture – Proclamation
 2. *Bibliothèque*
 3. Fête nationale, ajout budgétaire
- L. Divers**
1. Demande d'aide financière pour l'organisation d'une vente de garage sur le terrain du garage Jubinville & Frère (frais de publicité) 20 et 21 juillet 2013
- Période de questions**
- M. Levée ou ajournement de la séance :**

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout suivant :

- K. 2. *Bibliothèque*

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

2013.06.117

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2013;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2013, tel que présenté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Aucun ajustement budgétaire

2013.06.118

LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2013

La liste des comptes est déposée et la conseillère Carmen Caron expose les points majeurs.

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 10 juin 2013 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro # 90 :

Salaires période du 21 avril 2013 au 25 mai 2013 :

(chèques # 505943 à 506022) 41 800,25 \$

Remise D.A.S. (chèques # 6233 et 6241) 23 960,36 \$

Liste des comptes payés :

(chèques # 6212 à 6219, 6221 à 6232, 6234 à 6240, 6242 à 6247) 43 008,86 \$

Liste des comptes à payer : 29 597,87 \$

TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 90

138 367,34 \$

Chèque annulé # 6220.

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2013

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 90.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

2013.06.119

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 201004.82 INTERNET HAUTE VITESSE – AUTORISATION SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT que selon la résolution numéro 201004.82 la municipalité a fait une demande dans le cadre de la politique nationale de la ruralité pour l'installation de trois tours de transmissions pour Internet haute vitesse sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette résolution autorisait M. Denis Jubinville à signer tout document concernant ce dossier;

CONSIDÉRANT que M. Jubinville n'est plus à l'emploi de la municipalité et qu'il y a lieu de modifier la résolution 201004.82 concernant le signataire des documents;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Que le directeur général Jacques Taillefer soit autorisé à signer tout document relatif à la demande présentée dans le cadre de la politique nationale de la ruralité pour et au nom de la municipalité de La Macaza.

ADOPTÉE

2013.06.120

VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est toujours en faveur du vote par correspondance;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de La Macaza adhère au vote par correspondance.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 200906.177 adoptée à la séance extraordinaire du 25 juin 2009.

ADOPTÉE

2013.06.121

JOURNAL LE COURANT – LA ROUTE DES VACANCES DE LA MRC ANTOINE-LABELLE - CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT l'offre du Journal le Courant des Hautes-Laurentides de participer aux éditions spéciales de La route des vacances de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre du Journal le Courant des Hautes-Laurentides relative à notre participation aux quatre éditions de la route des vacances les 17, 24 et 31 juillet ainsi que le 7 août 2013 et d'acquitter les frais de 80 \$ requis pour notre participation.

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2013

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 629 00 999 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

2013.06.122 CONTRAT DE LOCATION DE SALLES – DÉPÔT DE GARANTIE

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

Qu'un dépôt de garantie soit exigé lors de la signature du contrat de location des salles suivantes :

- Salle Alice Rapatel-Dubuc 250 \$
- Salle de l'Âge d'or 150 \$

Le dépôt de garantie sera remis au locataire après l'inspection de la salle par le responsable municipal et le constat qu'aucun dommage n'a été causé à cette dernière, son mobilier et la fresque historique.

ADOPTÉE

2013.06.123 AUTORISATION SIGNATURE – ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME

ATTENDU qu'afin de faciliter la procédure d'adoption lors de la révision de nos règlements d'urbanisme, le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle propose d'offrir aux municipalités intéressées, la possibilité d'effectuer une première analyse visant la production d'un avis préliminaire;

ATTENDU que dans un souci d'équité, la MRC d'Antoine-Labelle propose de modifier son entente intermunicipale en matière d'urbanisme afin d'offrir aux municipalités intéressées l'achat d'une banque d'heures leur permettant d'obtenir le soutien du service de l'aménagement du territoire dans le cadre de la révision de leurs différents règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'accepter pour dépôt l'addenda numéro 1 relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2012 à 2014 et d'autoriser le maire intérimaire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de La Macaza, ledit addenda.

ADOPTÉE

N.B. *Avant d'aborder le point suivant, le conseiller Jean Zielinski demande à se retirer de toute discussion et décision voulant éviter toute possibilité de conflit d'intérêts. Il est 19 h 12.*

2013.06.124 DEMANDE DE RETRAIT - CONSTAT

CONSIDÉRANT que dans les constats d'infractions 2012-URB-2725 et 2012-URB-2724 le contrevenant propose d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité pour le constat 2012-URB-2725 si la municipalité s'engage à retirer le constat 2012-URB-2724;

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2013

CONSIDÉRANT les frais engendré par la poursuite des procédures;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

D'accepter le retrait du constat d'infraction 2012-URB-2724 en contrepartie d'un plaidoyer de culpabilité de la part du contrevenant pour le constat d'infraction 2012-URB-2725.

ADOPTÉE

N.B. *Le conseiller Jean Zielinski revient siéger à la table du conseil. Il est 19 h 14.*

2013.06.125 **ENGAGEMENT D'UNE SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE SUR APPEL (REMPLACEMENT POUR VACANCES ET MALADIE)**

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour le poste de secrétaire réceptionniste sur appel pour effectuer le remplacement pour vacances et maladie;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

De retenir les services de Mme Carine Coursol comme secrétaire réceptionniste sur appel. Que son taux horaire soit celui établi par la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

2013.06.126 **APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER, SECTEUR 2 (LAC CACHÉ) – MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour le déneigement des chemins municipaux pour la saison 2013-2014, secteur 2 (lac Caché).

Le conseil municipal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 217, RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS ET DISPENSE DE LA LECTURE**

Avis de motion est donné par la conseillère Marie Ségleski à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le règlement relatif aux divers permis et certificats numéro 217 afin de :

- modifier l'article 5.1 tarifs pour l'obtention des permis et certificats, paragraphe c) point viii, concernant le tarif pour une installation septique et dispense de lecture du règlement est demandée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2013

Avis de motion **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 4, PARAGRAPHE 4.5 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-071 CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT (FONDS ENVIRONNEMENTAL), ET DISPENSE DE LA LECTURE**

Avis de motion est donné par la conseillère Carmen Caron qu'à une séance subséquente qu'il sera présenté un règlement modifiant l'article 4, paragraphe 4.5 du règlement numéro 2012-071 et, dispense de lecture est demandée.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

2013.06.127 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-090 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 217, RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS**

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 2013-090 amendant le règlement numéro 217, relatif aux divers permis et certificats conformément aux dispositions de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire intérimaire invite les citoyens présents à la période de questions.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet à l'ordre du jour.

TRANSPORT ROUTIER (Travaux publics, voirie...)

Aucun sujet à l'ordre du jour.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet à l'ordre du jour.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun sujet à l'ordre du jour.

LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

2013.06.128 **LES JOURNÉES DE LA CULTURE - PROCLAMATION**

ATTENDU que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de La Macaza et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU que la culture est un élément indissociable du développement des individus et la société;

ATTENDU que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU que la municipalité de La Macaza a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle`;

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2013

ATTENDU que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,

Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité sur la recommandation du conseil municipal :

Que la municipalité de La Macaza, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le conseil souligne la remise, par le réseau Biblio, d'une attestation d'excellence pour notre bibliothèque. Les critères d'évaluation concernaient le nombre d'heures d'ouverture, la gratuité, le nombre de livres et d'ouvrages disponible, le personnel et la superficie de la bibliothèque. Le conseil salue l'excellent travail de sa responsable et des bénévoles.

2013.06.129

FÊTE NATIONALE, AJOUT BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT que certains facteurs imprévus ont fait augmenter les coûts en vue de l'organisation de la fête Nationale;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Qu'une contribution supplémentaire de 300 \$ soit accordée pour l'organisation des festivités.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 701 90 951 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

DIVERS

2013.06.130

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION D'UNE VENTE DE GARAGE SUR LE TERRAIN DU GARAGE JUBINVILLE & FRÈRE (FRAIS DE PUBLICITÉ) 20 ET 21 JUILLET 2013

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'accepter de payer les frais relatifs à la publicité pour la vente de garage qui aura lieu les 20 et 21 juillet 2013 au garage Jubinville & Frère et qu'un montant maximum de 200 \$ soit accordé pour cette activité

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2013

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire intérimaire invite les citoyens présents à la période de questions.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

2013.06.131

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 51.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire intérimaire n'a pas exercé son droit de vote.

LE MAIRE INTÉRIMAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pierre Payer

Jacques Taillefer